

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT

Concours interne de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels - Session 2023

Ce document sera remis aux membres du jury pour examen dans le cadre de l'épreuve orale d'admission

Il appartient à chaque candidat d'éditer et de rédiger le document final. Toutes les rubriques ici présentes doivent y figurer.

Votre dossier doit être rédigé en police Arial 11 interligne 1.

Le dossier professionnel est à retourner par voie dématérialisée (en dépôt sur l'espace candidat, ou par mail) au cdg69 au plus tard le 30 janvier 2023. Tout dossier transmis hors délai sera refusé.

Nom et prénom du candidat : Date de naissance :

Date d'entrée dans la fonction publique : Date d'entrée dans la fonction publique territoriale (si différente) :

Exposé de l'expérience professionnelle du candidat au regard de son parcours professionnel et de sa formation professionnelle et continue

- A. *Description du parcours professionnel en précisant les domaines fonctionnels dans lesquels le candidat a exercé ses fonctions ainsi que les compétences acquises et développées à chaque étape de ce parcours, y compris dans l'exercice d'une activité syndicale*
- B. *Description des formations dont le candidat a bénéficié et qui lui paraîtront illustrer le mieux les compétences acquises au cours de son parcours professionnel*
- C. *Description d'une expérience professionnelle marquante, ou réalisation d'un projet choisi par le candidat pour illustrer ses compétences et la manière dont il les a mobilisées*
- D. *Description des motivations pour se présenter au concours interne de Sergent de sapeurs-pompiers professionnels (trois pages maximum)*

Annexe (facultative)

Synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...) (deux documents maximum)

Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e)....., déclare sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées.

Fait à, le

Signature